



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Nuit des Îles du Ponant

Organisation SNT
5 et 6 septembre 2026
Plan d'eau du Morbihan
Grade 5c

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.3 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV s'applique de 20h30 à 7h30.
- 1.4 [DP] Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence en mer pour toutes les personnes de l'équipage, en conformité avec l'arrêté de manifestation nautique des Affaires Maritimes. Ceci modifie la RCV 40. [DP]. Une pénalité de 30 minutes sera ajoutée au temps réel de courses par brassière non portée.
- 1.5 [DP] pour les bateaux navigants en IRC double ou en solo, en plus de la brassière de sauvetage une balise personnelle AIS (avec GPS) devra être portée durant toute la course par l'équipage. Ceci modifie la RCV 40.
- 1.6 [DP] tous les bateaux devront avoir un émetteur – récepteur AIS en fonctionnement durant toute l'épreuve. Cet AIS doit être inscrit sur votre licence radio.
- 1.7 Les réglementations nationales pour une navigation semi-hauturière de la division 240 s'appliquent pendant toute la durée de l'épreuve.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf en cas de changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure suivante : envoyé du pavillon L sur le bateau comité puis annonce faite par VHF sur le canal de course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information en ligne sur le site de la SNT et sur le groupe Telegram de l'épreuve. L'inscription se fait via le QR Code suivant :

<https://t.me/+RirEA5A7k2U2NTk8>



- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller
Et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **72 / 16**
- 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**
- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 5. SIGNAUX FAITS À TERRE**
- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le groupe Telegram de la course (lien dans IC 3.1)
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après que l'Aperçu a été affalé (ceci modifie Signaux de course).
- 6. PROGRAMME DES COURSES**
- 6.1 **vendredi 4 septembre**
De 14h00 à 17h30 : Confirmation des inscriptions
18h00 : Briefing suivi d'un pot d'accueil à la SNT
- 6.2 **samedi 5 septembre :**
Mise à disposition à partir de 10h00 : Les bateaux devront se tenir à la disposition du Comité de course le 5 septembre 2026 à partir de 10H00.
Les départs pourront se faire par classes (ou regroupement de classes*) à proximité du chenal de La Trinité-sur-mer en Baie de Quiberon.
- *flamme Numérique utilisée comme signal d'avertissement sur le bateau comité.*
- Le numéro de parcours pour chaque classe sera indiqué sur le Bateau comité et communiqué à la VHF. L'ordre et l'horaire des départs est modifiable à tout moment par le comité de course qui informera les concurrents par VHF.
- 6.3 **dimanche 6 septembre :**
Remise des prix : 11h00 à la SNT
- 6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 7. PAVILLONS DE CLASSE**
Les pavillons de classe sont définis comme suit :
- Les concurrents de la Nuit des îles du Ponant devront arborer dans leur pataras le pavillon "Charlie" du Code International tout au long de la course, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au-dessus du pont ou sur le hauban tribord pour les navires sans pataras.
 - Tous les bateaux devront avoir un numéro de voile LISIBLE de jour comme de nuit.
 - Un bateau qui n'observerait pas ces règles sera considéré comme non identifiable et du coup, hors course (DNC) ceci sans instruction, même s'il avait pris le départ et fait le parcours correctement.
- 8. ZONES DE COURSE**
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.
- 9. LES PARCOURS**
- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le numéro de parcours à effectuer.
- 9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon **Delta** si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bouée All Purpose ou bateau comité	Définis dans l'annexe parcours	Jaune SNT	Bouée All Purpose IC 14.1

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord, une réduction du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe Divers**.
Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées.

Les zones considérées comme des obstacles, les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques). Les zones de protection autour des bateaux de plongeurs ou bouée de plongeur et toutes zones interdites à la navigation par les IC.

L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban, la cardinale Ouest Roche Révision, Zone conchylicole de Bugalet, la zone mytilicole devant Houât, Zone expérimentale SEM-REV (éolienne) dans le Sud-Ouest d'Hoëdic doivent être respectées. Voir **annexe Divers**.

12. LE DÉPART

Zone de départ se trouve à environ 1 mille dans le sud de la bouée bâbord du petit Trého du chenal de la Trinité sur Mer.

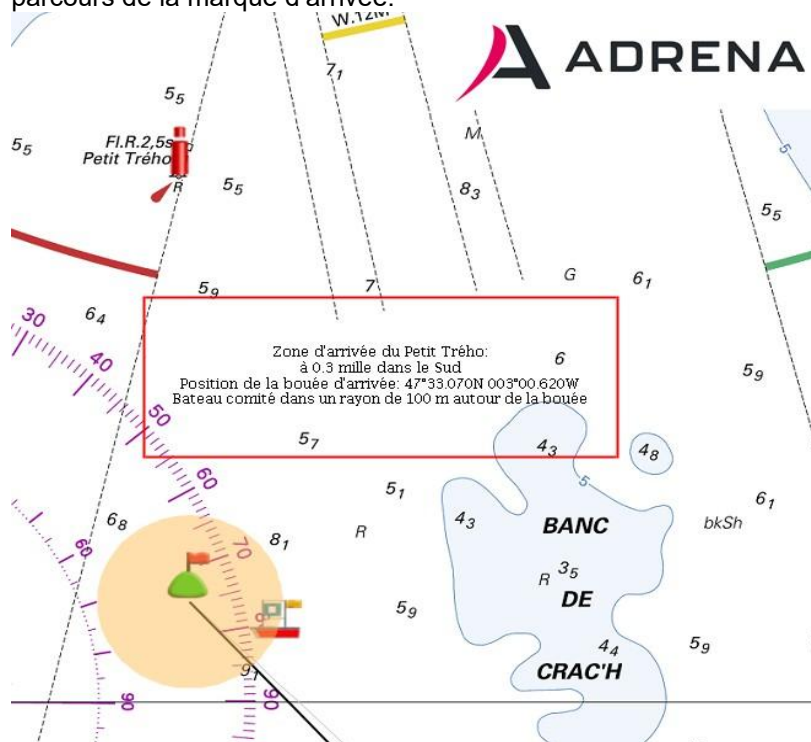
- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Marque manquante : en absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant le pavillon "Mike", les skippers devront passer la position géographique de cette marque en « Latitude et Longitude », référencée dans les documents nautiques officiels du SHOM. Ils devront passer cette position conformément aux dispositions de la RCV 28.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Comité et le côté parcouru de la marque d'arrivée.



- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 14.3 [DP] **5 minutes** avant de franchir la ligne d'arrivée, le bateau devra s'annoncer par VHF auprès du bateau comité d'arrivée.
- 14.4 [DP] En cas d'arrivée de nuit, le bateau devra éclairer sa Grand-voile afin de montrer son numéro de voile, au passage de la ligne d'arrivée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les bateaux ne finissant pas **avant dimanche 6 septembre à 10h00** seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Toute demande de réclamations devra être annoncée auprès du bateau arrivée, dans les 10 minutes qui suit le passage de ligne.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la SNT, à partir du dimanche 6 septembre à 9h00. (À condition d'avoir signalé son intention de réclamer à l'arrivée IC 17.1)
- 17.3 Des avis seront publiés à partir du dimanche 6 septembre 9h30, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information et sur le canal Telegram.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Le calcul des temps compensés des bateaux jaugés en IRC et Multi 2000 se fera en temps réel x TCC.
Pour Les OSIRIS Habitable : Le coefficient temps sur temps s'appliquera et le CVL ne s'applique pas.
Pour les classes Monotypes (Minimum 8 bateaux) le classement se fera en temps réel.
- 18.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information, le **vendredi 4 septembre 2025 à 18h00**, Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure du 1^{er} signal d'avertissement.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] Le responsable du bateau devra avoir complété sa liste d'équipage en ligne www.snt-voile.org jusqu'au **vendredi 4 septembre 2026 à 18h00**.
La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée immédiatement avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de la course. Pour tout manquement à cette règle, le bateau sera classé **DNC** sans instruction.
- 19.2 [DP] : Pendant la course : Les concurrents devront rester en veille permanente sur le canal VHF 16/72, ainsi que l'AIS en fonction (IC 3.2). En cas de problème de double veille, l'écoute du canal **VHF16 est obligatoire**.

À tout moment le Cross ou un sémaphore peut rentrer en contact avec vous, pour vous demander des informations, de vous dérouter pour une assistance ou autres demandes. La non-réponse sur un appel du CROSS ou des sémaphores sur le canal VHF 16/72, donnera lieu à une disqualification (DSQ) du bateau sans instruction [DP] conformément à l'IC 19.2

- 19.3 [DP] Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course dans les plus brefs délais par tous les moyens à sa disposition. De plus, il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au PC Course de son port respectif.
1) Par VHF sur le canal **72**.
2) Appel téléphonique : **+33 6 30 11 89 36**
3) par mail : gilles.bricout@gmail.com
- 19.4 [DP] Carburant (ou autre source d'énergie) : Tout bateau devra disposer de la réserve nécessaire pour rejoindre le port le plus proche en cas d'avarie de gréement ou autres nécessités
- 19.5 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par la flamme SNT

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon N de l'alphabet international.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. Des containers sont mis à disposition sur le parking de la Compagnies des ports du Morbihan.

25 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

28. PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 6 septembre 2026 à partir de 11h00 à la SNT

29. HORAIRE DES MAREES

De la Trinité sur Mer

Jour	Heure PM	Coëf.	Heure BM
5 septembre	11h35	43	05h13
	--	--	18h02

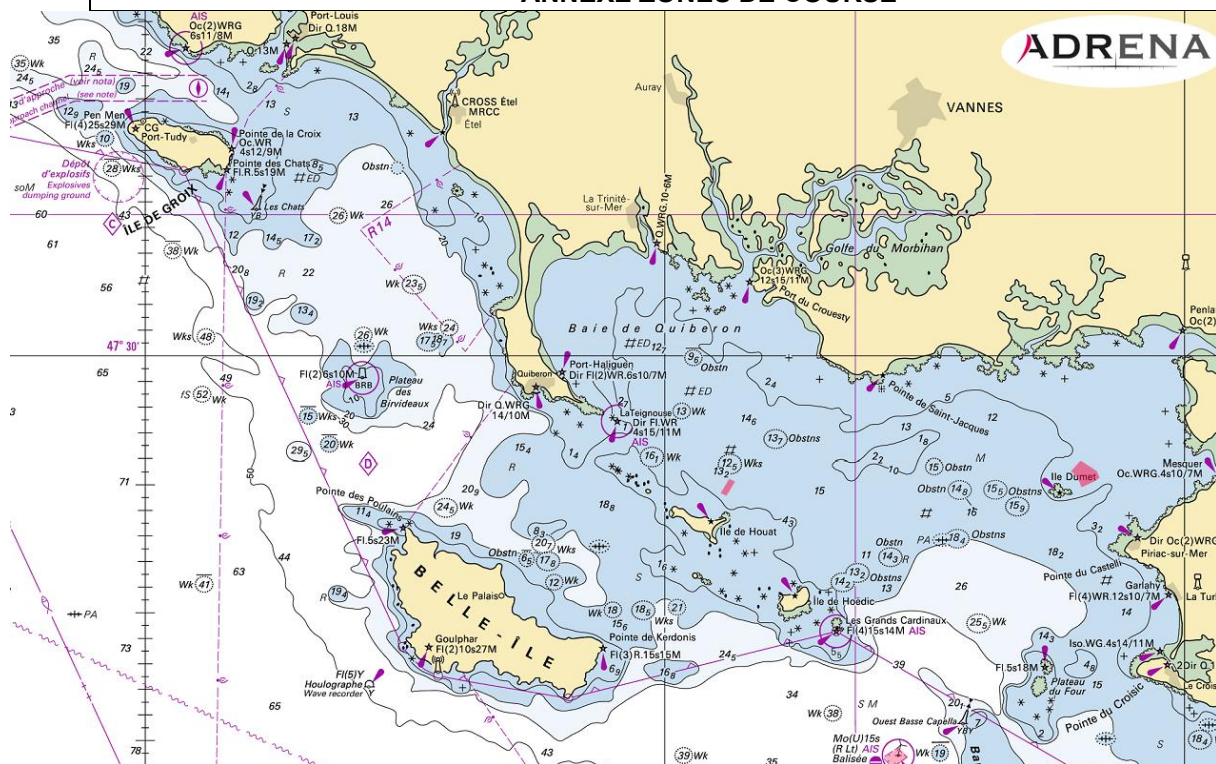
6 septembre	01h07	40	06h34
	13h51	41	19h38

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Gilles BRICOUT et les bénévoles de la SNT

Président du jury : Claude PETIT

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Le n° de parcours pour chaque classe sera indiqué avant la procédure de départ et communiqué à la VHF. L'ordre et l'horaire des départs est modifiable à tout moment par le comité de course qui informera les concurrents par le canal VHF et via le groupe Telegram

Parcours N°1 (120 milles)

Ligne de départ (à proximité du chenal de la Trinité sur Mer)

Bouée de dégagement si pavillon D sur le bateau comité.

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)

Bouée cardinale Est les Galères à contourner en la laissant à tribord

Belle-Ile à contourner en la laissant sur tribord

Phare des Birvideaux à contourner en le laissant à bâbord

Bouée cardinale Est Edouard de Cougy à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Nord Basse Mérite à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Est Speerbrecker à laisser sur bâbord

Pointe de Pen Men à contourner en la laissant sur bâbord

Ile de Groix à contourner en la laissant sur bâbord

#Phare des Birvideaux à laisser à Bâbord

Bouée de danger isolée du Pot de fer à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Sud Le Chariot à laisser à bâbord

Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant bâbord

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser sur tribord

Ligne d'arrivée (IC14.1)

Parcours N°2 (120 milles) (sens inverse du PC N°1)

Ligne de départ (à proximité du chenal de la Trinité sur Mer)

Bouée de dégagement si pavillon D sur le bateau comité.

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Sud Le Chariot à laisser sur tribord

Bouée de danger isolée du Pot de fer à laisser sur tribord

#Phare des Birvideaux à laisser sur tribord

Ile de Groix à contourner en la laissant sur tribord

Pointe de Pen Men à contourner en la laissant sur tribord

Bouée cardinale Est Speerbrecker à laisser sur tribord

Bouée cardinale Nord Basse Mérite à laisser sur tribord

Bouée cardinale Est Edouard de Cougy à laisser sur tribord

Phare des Birvideaux à contourner en le laissant sur tribord

Belle-Ile à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Est les Galères à contourner en la laissant sur bâbord

Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse du milieu, Goué Vas Est, Nord Est Teignouse, Basse nouvelle)

Ligne d'arrivée (IC14.1)

Parcours N°3 (150 milles)

Ligne de départ (à proximité du chenal de la Trinité sur Mer)
Bouée de dégagement si pavillon D sur le bateau comité.
Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)
Bouée cardinale Est les Galères à contourner en la laissant à tribord
Belle-Ile à contourner en la laissant sur tribord
Phare des Birvideaux à contourner en le laissant à bâbord
Bouée cardinale Est Edouard de Cougy à laisser sur bâbord
Bouée cardinale Nord Basse Mérite à laisser sur bâbord
Bouée cardinale Est Speerbrecker à laisser sur bâbord
Pointe de Pen Men à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Sud la Jument de Glénan à contourner en la laissant sur bâbord
Ile de Groix à contourner en la laissant sur bâbord
Phare des Birvideaux à contourner en le laissant sur tribord
Bouée de danger isolée du Pot de fer à laisser sur bâbord
Bouée cardinale Sud Le Chariot à laisser à bâbord
Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur bâbord
Bouée cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant bâbord
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser sur tribord
Ligne d'arrivée (IC14.1)

Parcours N°4 (100 milles)

Ligne de départ (à proximité du chenal de la Trinité sur Mer)
Bouée de dégagement si pavillon D sur le bateau comité.
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser sur bâbord
Bouée cardinale Ouest Recherche à contourner en la laissant tribord
Bouée cardinale Ouest Basse Capella à contourner en la laissant sur tribord
Bouée cardinale Est les Galères à contourner en la laissant à tribord
Bouée cardinale Sud les Chats à contourner en la laissant sur bâbord
Belle-Ile à contourner en la laissant sur bâbord
#Bouée cardinale Est les Galères à contourner en la laissant à bâbord
Chenal de la Teignouse à respecter dans son intégralité (Basse Nouvelle, Nord Est Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)
Ligne d'arrivée (IC14.1)

D'autres parcours pourront être diffusés par avenant aux IC.

ANNEXE - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE
--

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le **2ème substitut** et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons **S sur H** accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées

(ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont indiquées par un astérisque (#) dans la description du parcours en annexe parcours.

ANNEXE WP – REGLES POUR WAYPOINTS

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe. Version 2.0 Janvier 2025

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit : Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint : Waypoint Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DMD (degrés minutes décimales).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit : Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

ANNEXE DIVERS

Règles RIPAM :

- Les navires à passagers, Navires "Cargos" de commerce et navires de pêches sont prioritaires (voir liste des navires privilégiés dans les RIPAM).
 - Tous voiliers en course doivent passer largement sur l'arrière des bateaux précités.
 - À l'approche d'un chenal les navires de plus de 24m sont privilégiés.
 - Nageurs, Plongeurs et chasseurs en apnée** : les concurrents doivent passer à plus de 150m de la bouée de nage et/ou arborant le pavillon croix de saint André ou Alpha.
- Cette liste est des exemples ...

Zones interdites à la navigation ou réglementées :

a) Zones de projet d'éoliennes flottantes au Sud Bretagne

Tout bateaux travaillant sur cette zone est à éviter en passant à plus de 500m derrière.

b) toutes zones ou points données dans les AVURNAV en vigueur, Il appartient à chaque skipper de s'informer sur les AVURNAV en cours sur la zone de course.

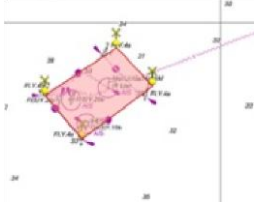
<https://portail.ping-info-nautique.fr>

Attention à l'AVURNAV BREST N°276/26 zone de Belle-Ile Ouest
(lien sur groupe Telegram) ou via le flash code →



c) Les zones interdites à la navigation

Zone mytilicole de Houat				
ZP Houat N	Cardinale N	47°25.190 N	002°56.350 W	
ZP Houat E	Cardinale E	47°25.080 N	002°56.040 W	
ZP Houat S	Marque Spéciale	47°24.530 N	002°56.510 W	
ZP Houat W	Marque Spéciale	47°24.640 N	002°56.820 W	
Zone conchylicole de Bugale				
ZP Quib A	Marque Spéciale	47°31.200 N	003°04.550 W	
ZP Quib B	Marque Spéciale	47°31.420 N	003°03.880 W	
ZP Quib C	Marque Spéciale	47°31.250 N	003°03.770 W	
ZP Quib D	Marque Spéciale	47°31.030 N	003°04.430 W	

Zone Éolienne flottante SEM dans le SE Hoëdic					
ZE SEM-REV A	Marque Spéciale	47°14.700 N	002°46.580 W		
ZE SEM-REV B	Marque Spéciale	47°14.340 N	002°46.080 W		
ZE SEM-REV C	Marque Spéciale	47°13.940 N	002°46.880 W		
ZE SEM-REV D	Marque Spéciale	47°14.340 N	002°47.380 W		